

Bilan et perspectives du Programme national de renouvellement urbain (action de l'ANRU)

Déclaration du groupe de la CFE-CGC

Nous pensons que les besoins en logement exigent une mobilisation de moyens humains et financiers importants. Toutes les difficultés résident dans le fait qu'il faut mener simultanément plusieurs types d'opérations qui vont de la construction à l'aménagement et à la réhabilitation et qu'il faut s'adapter à chaque fois à des lieux et des modes de vie différents.

L'avis préconise de nombreuses propositions, retenons en quelques-unes.

Il faut accroître les investissements pour le logement dans les opérations de construction-démolition, le respect du principe du « un pour un » doit rester une règle fondamentale.

Il faut donc agir à la fois sur le logement locatif social et le logement intermédiaire. Ce secteur représente le patrimoine moderne du mouvement HLM, et sur le plan social, il répond à un besoin croissant de l'encadrement.

Il faut faciliter la coordination en amont, à l'échelle intercommunale. Il convient, dans cette perspective, de porter les dépenses publiques à 2 % du PIB et orienter les aides de l'État vers des logements sociaux.

Par ailleurs, il faut poursuivre la réalisation par la Foncière logement de tous les logements prévus.

Enfin, Il faut faire appliquer et utiliser toutes les possibilités offertes par la loi SRU concernant les obligations des maires en matière de construction de logement social.

L'ANRU mobilise des financements importants. L'État doit honorer ses engagements et le bouclage des programmes doit se faire dans des conditions financières satisfaisantes car la politique du logement demande de l'interactivité et de la cohérence. La politique du logement doit également contribuer à la fluidité du marché de l'emploi.

Or, nous pensons que la mise à contribution de l'UESL pour financer l'ANRU et l'ANAH pose un problème de fond : que reste-t-il alors des ressources du 1 %?

L'intégralité de la collecte se trouve « confisquée » et réorientée vers des actions de solidarité nationale. La solidarité nationale, certes indispensable, s'est ainsi au fil des dernières années substituée aux actions vers les salariés. Il en est de même dans le cadre du futur cadre triennal 2012-2014 qui a fait l'objet d'une concertation Partenaires sociaux-État. Cette situation, vous vous en doutez, ne nous satisfait absolument pas. La CFE-CGC réclame que la subvention à l'ANRU versée par l'UESL soit fortement réduite.

Parallèlement, nous sommes favorables à ce que l'enveloppe de la péréquation financière entre collectivités locales soit augmentée pour les communes qui disposent de quartiers ANRU.

L'objectif premier de la politique de la ville est bien l'aptitude à « vivre ensemble ». La vie quotidienne des habitants est toujours difficile. Beaucoup reste donc à faire pour en réduire les causes, qui tiennent pour une large part à un déficit de socialisation, à une offre de logements insuffisante et aux difficultés d'accès à l'emploi.

Les habitants des quartiers anciens dégradés doivent avoir accès aux services publics.

Par ailleurs, il est nécessaire de concilier efficacité économique, exigence sociale et prise en compte des critères environnementaux.

La sécurité et la prévention de la délinquance sont considérées comme des éléments fondamentaux de la réduction des inégalités territoriales et sociales. Il nous faut persévérer dans le développement des politiques locales de prévention et de sécurité, en mettant en place une police de proximité, en amplifiant l'installation de commissariats dans les quartiers dotés des moyens humains, matériels et financiers.

Il est urgent d'engager un PNRU II pour éviter les effets nocifs d'une politique de stop and go et pour ne pas renouveler les erreurs du PNRU I. Les conditions des apports financiers des différents partenaires devront être redéfinies, et notamment celle de l'UESL.

Enfin, nous devons nous préoccuper à la fois de répondre aux attentes immédiates des habitants et réfléchir de façon plus prospective à la ville de demain et à son développement. Il faut agir sur des périmètres plus larges, à l'échelle de l'agglomération, afin d'assurer un rééquilibrage de la ville au profit de ces quartiers. Les problèmes d'emploi, de transport et de logement, par exemple, dépassent largement le cadre du quartier.

Le groupe CFE-CGC a voté l'avis.